

CAP

GARDIEN

D'IMMEUBLE

Le gardien d'immeuble coordonne ou réalise les services journaliers dus aux propriétaires, locataires et occupants et s'assure du respect des règlements à appliquer. Il assure l'ouverture et la fermeture des portes, l'accueil, l'information et l'orientation des occupants de l'immeuble et des visiteurs. Il reçoit et enregistre les réclamations des résidents et les communique aux interlocuteurs compétents. Il surveille les parties communes, toutes les pièces de l'immeuble, les installations dans le bâtiment et constate et signale les éventuels désordres. Il est chargé de faire appliquer les règles de sécurité. Enfin, le gardien d'immeuble surveille et participe à la maintenance du patrimoine immobilier, à la gestion locative (recouvrement des loyers, états des lieux...).

CERTIFICATION – DIPLÔME

Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)

Gardien d'Immeuble de niveau 3 est un diplôme professionnel national délivré par le Ministère de l'Education Nationale.

DURÉE DE LA FORMATION

Formation théorique : **616h**

Immersion en entreprise : **420h**

Total : **1036 heures**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des personnes à l'acquisition des compétences et des techniques professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de Gardien d'immeuble,
- Permettre aux apprenants d'accéder à l'emploi et d'être opérationnels sur un poste de Gardien d'immeuble en intégrant en particulier la familiarisation avec le milieu professionnel,
- Obtenir le titre CAP «Gardien d'immeuble» niveau 3 (anciennement V).

COMPÉTENCES VISÉES

Orienter des locataires, résidents, visiteurs, secours, ...

Surveiller les lieux et les biens et faire appliquer le règlement intérieur par les résidents, locataires, visiteurs,

Contrôler le fonctionnement d'un équipement de sécurité,

Contrôler l'état du bâti,

Surveiller et vérifier l'aspect, la propreté et la salubrité des espaces communs, des locaux et des équipements,

Recueillir et traiter les réclamations d'usagers, clients, résidents, ...

Informers les services concernés des réclamations, anomalies, dysfonctionnements et dégradations.

MÉTIERS CIBLÉS

Le-la Gardien-ne d'Immeuble accueille et renseigne les publics, visiteurs, usagers de lieux (immeubles, établissements, locaux, ...) et surveille les accès, abords et fréquentations selon des impératifs de sécurité, tranquillité, propreté, ... Il-elle peut effectuer l'entretien et la maintenance des lieux et abords. Quelques appellations :

- **Surveillant d'immeuble**

- **Gardien-Concierge**

- **Gardien de locaux**

- **Gardien de résidence**

- **Gardien d'établissement scolaire**

- **Chargé des usagers de l'habitat social ***

* Pour plus d'exemples de métiers possibles, n'hésitez pas à consulter la Fiche ROME K2501

POURSUITE DE FORMATION

La formation vise l'insertion directe en emploi. Vous pouvez envisager, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en Bac Professionnel ou en Brevet Professionnel (BP).

MC Sécurité civile et d'entreprise

Bac pro Hygiène, propreté, stérilisation

Bac pro Métiers de la sécurité

Bac pro Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire (SSIHT)

PROGRAMME DE LA FORMATION*

UF1 – Assurer l'entretien et la maintenance

Réaliser le nettoyage et entretenir les locaux

Assurer la surveillance technique et la maintenance de premier et/ou deuxième niveau

Intervenir en situation d'urgence

Biologie et chimie appliquées

Sciences physiques et chimiques

UF2 – Assurer la gestion locative

Assurer le recouvrement des loyers

Gérer les entrées - sorties

Gérer la relation clientèle

Mathématiques

Économie et gestion

Français

UF3 – Assurer l'accompagnement social

Accompagner et orienter les habitants

Sciences médico-sociales

Histoire, géographie, éducation civique

Modules d'accompagnement à la certification et à l'emploi

Le contenu peut évoluer en fonction du Référentiel RNCP ou du programme

LES + AU SERVICE DE VOTRE RÉUSSITE

Les modalités techniques et pédagogiques mises en œuvre, reposent sur des situations d'apprentissage variées disponibles **en présentiel au centre de formation, en distanciel (E-learning) ou mixte (Blended learning)**.

Un suivi du travail réalisé et un **accompagnement individualisé** par une **équipe pédagogique experte**.

Une **planification adaptée** à vos besoins et définie au démarrage.

Une **plateforme e-learning « E-proévolution »** disponible 24h/24 et accessible sur ordinateur ou tablette. Notre outil en ligne vous propose une pédagogie riche : cours vidéo et interactifs, exercices, tests, quizz, études de cas, évaluations, forum, espace collaboratif etc.

Un **formateur référent** qui vous suit tout au long de votre parcours : suivi de votre parcours individuel et adaptation si besoin, accompagnement dans la recherche de votre stage, suivi en entreprise et coaching emploi.

Les cours collectifs : avec le formateur en face-à-face ou en classe virtuelle

L'autoformation : Vous avancez à votre rythme sur votre travail. Vous pouvez envoyer votre travail à un formateur qui assure les corrections et les retours.

La communauté d'apprenants : Vous pouvez contacter les autres apprenants, échanger des travaux ou travailler en petits groupes grâce à nos outils collaboratifs.

Le tutorat pédagogique : Si vous avez des questions, besoin d'un avis ou d'une correction, vous pouvez contacter à tout moment votre formateur via appel téléphonique, mail ou visio-conférence.

La hotline technique : En cas de difficulté (problème informatique, logiciel, connexion internet), vous pouvez contacter à tout moment notre hotline qui vous assistera.

EXAMEN

Les compétences des candidats pour l'accès au CAP gardien d'immeuble sont évaluées par :

Des épreuves professionnelles

EPI : Techniques professionnelles - coefficient 8 (+ 1 : Prévention-santé-environnement) UPI :
une épreuve pratique et orale,
des situations d'évaluation en cours de formation : en centre et en entreprise

Prévention-santé-environnement - coefficient 1

EP2- Épreuve scientifique et technologique UP2 - coefficient 4 :
une épreuve ponctuelle écrite
une situation d'évaluation en cours de formation en centre

Des épreuves d'enseignement général

EG1 - Français et histoire-géographie-éducation civique - coefficient 3 - UG1 :
D'épreuves ponctuelles écrites et orales,
des situations d'évaluation en cours de formation en centre

EG2 - Mathématiques - sciences physiques et chimiques - coefficient 2 :
D'épreuves ponctuelles,
des situations d'évaluation en cours de formation en centre

PÉDAGOGIE ADAPTÉE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous proposons un accompagnement personnalisé et individualisé au regard de la situation du handicap ainsi qu'une possibilité d'aménagements concertés avec le bénéficiaire concerné :

Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph (aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité)

Horaires aménagés et mobilier adapté

Compensation via les aides techniques, optiques, informatiques et électroniques : agrandisseur d'écran (logiciel zoom-texte, lecteurs d'écran, reconnaissance vocale, trackball, joystick, claviers spécifiques, contacteurs...)

Sollicitation d'une interface ou d'un interprète LSF

Adaptation des supports visuels, documents simplifiés

Possibilité d'aménagement des modalités de certification (situation d'examen)

Possibilité de mobiliser le référent handicap de Retravailler dans l'ouest et notre réseau de partenaires handicap local

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos centres de formation sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite :

- Accueil adapté
- Plan d'accessibilité affiché sur site

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Pré requis pédagogiques :

- Être demandeur-euse d'emploi, âgé-e d'au moins 16 ans ;
- Avoir validé son projet professionnel auprès d'un réseau valideur (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, APEC, OPACIF, le Département,) ou par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ;
- Être volontaire pour s'inscrire dans un parcours de formation visant l'accès à une certification (totale ou partielle) ;
- Avoir un état de santé stabilisé ou bénéficier d'une prise en charge ou d'une compensation ;
- Avoir levé les freins à l'entrée en formation (logement, garde d'enfants, transport..) ;
- Pour les personnes étrangères, avoir un titre de séjour permettant le suivi de la totalité de la formation
- Pour les personnes non francophones, justifier d'un niveau A1 en FLE.

MODALITÉ DE FINANCEMENT POSSIBLE

Financement du Conseil Régional des Pays de la Loire

Conditions :

Une période de carence de deux ans s'applique entre deux parcours certifiants financés par la Région.
Cette période de carence peut être levée dans les cas suivants :

- en cas de certification partielle, reprise de la formation pour valider des blocs de compétences complémentaires,
- en cas de suites de parcours dans un même secteur.



ÉTAPES D'INSCRIPTION

La phase d'inscription sur la formation comporte 4 étapes :

- 1 - Prescription par un conseiller valideur (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, APEC, OPACIF)
- 2 - Participation à une réunion d'information.
- 3 - Des tests de sélection permettant d'évaluer vos pré acquis (les compétences que vous avez déjà).
- 4 - Un entretien individuel permettant :
 - d'évaluer vos prérequis techniques et pédagogiques
 - de confirmer votre identité et votre projet professionnel
 - d'évaluer les freins qui pourraient entraver l'entrée en formation

**Pour tous renseignements ou demande de devis,
contactez notre plateforme d'informations :**



02 49 09 14 59

Prix d'un appel local

candidat.rwo@retravailler.org

www.retravailler-ouest.fr